

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 29 mars 2010**

Nombre de membres

En exercice 15  
Présents 11  
Votants 13

**l'an deux mil dix  
et le vingt neuf mars**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**  
22 mars 2010

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Bernard TROALEN - Michel LE BARS – Eric LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

**Absents :** Emmanuelle RASSENEUR – Marcel SERGENT  
Eric BIGOT ayant donné procuration à Guy MARZIN  
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

**Objet de la délibération**

Fixation des taux de fiscalité locale pour 2010

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la commission des Finances d'augmenter les taux des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe foncière sur le foncier bâti, taxe foncière sur le foncier non-bâti) de 3 % pour l'année 2009. Un vote à bulletins secrets donne (13 votants) :

- 10 pour une augmentation des taux de 3%
- 1 pour une augmentation des taux de 4%
- 2 pour une augmentation des taux de 2.5 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter de 3% les taxes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2010 :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation :                         | 10.66 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 14.56 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties | 41.71 % |

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN